









Certificat de relations industrielles

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-230-5-2
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Certificat de relations industrielles
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du programme sont surtout offerts le soir.
-  Des cours peuvent être offerts le samedi et le dimanche.
-  Certains cours sont offerts aux campus de Laval et de Longueuil

Vous pourriez obtenir la reconnaissance officielle des apprentissages réalisés lors de vos formations et de vos expériences professionnelles passées.

Pour plus d'informations, consultez la page *Reconnaissance des acquis expérimentiels* du Bureau du registraire.

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Mélissa Leboeuf 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
rei-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Relations industrielles
514 343-6090 ou 1 800 363-8876
rei-tgde@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
info@fep.umontreal.ca

Présentation

Ce programme offre une formation multidisciplinaire qui aborde à la fois la gestion des ressources humaines, les relations de travail et l'analyse des politiques gouvernementales.

Il permettra à l'étudiant d'œuvrer de façon polyvalente sur le marché du travail par l'acquisition d'habiletés visant à intervenir, notamment dans le cadre des activités de rémunération, de dotation en personnel et d'ententes collectives.

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances de base et de développer les compétences professionnelles leur permettant d'oeuvrer dans les différentes sphères d'activité des relations industrielles

Plus spécifiquement, à la fin de ce programme, l'étudiant sera en mesure :

- d'appliquer le cadre législatif en droit du travail (rapports individuels et collectifs du travail);
- d'établir des pratiques qui régissent les rapports entre l'employeur, les employés et leurs représentants;
- d'élaborer, d'appliquer et d'évaluer des politiques et des programmes en matière de ressources humaines;
- d'informer et de conseiller les gestionnaires et les employés sur l'interprétation des politiques relatives aux relations de travail et aux ressources humaines;
- d'analyser des situations et des problèmes de relations industrielles en tenant compte du contexte organisationnel et juridique, ainsi que des dimensions économique, psychologique, sociologique et administrative.

Forces

- Ce certificat peut favoriser l'admission à l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.
- Ce programme peut être reconnu comme première année du baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles de l'UdeM si l'étudiant répond à certaines conditions.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

- Base DEC
être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.
- Base universitaire
avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).
- Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

TRANSFERT AU BACCALURÉAT EN RELATIONS INDUSTRIELLES

Les cours de sigle REI du Certificat en relations industrielles offert par la Faculté d'éducation permanente sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours du Baccalauréat en relations industrielles offert par l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences.

L'étudiant désireux de poursuivre des études en relations industrielles après l'obtention du certificat peut déposer une demande d'admission au Baccalauréat en relations industrielles. La capacité d'accueil de ce programme est limitée.

L'étudiant doit consulter la fiche du Baccalauréat en relations industrielles pour prendre connaissance de l'information sur le transfert au baccalauréat.

Le dossier de l'étudiant **admis** au baccalauréat doit être jugé par l'École de relations industrielles pour l'obtention des équivalences.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} août 2021
- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} juin 2022

Hiver

- **Hiver 2022:** Du 15 août 2021 au 18 novembre 2021

Été

- **Été 2022:** Du 1^{er} novembre 2021 au 1^{er} avril 2022

Structure du programme (1-230-5-2)

Version 02 (A18)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, de 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements de la pratique professionnelle

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
REI 1010G	Introduction aux relations industrielles	3.0S	REI 1240G	Gestion des RH	3.0
REI 1140G	Approche juridique en RI	3.0S	REI 2305G	Aspects juridiques du lien d'emploi	3.0S

Bloc 70B Formation pluridisciplinaire

Option - minimum 3, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
REI 1020G	Organisation et dynamique de la firme	3.0S	REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0	REI 1420G	Emploi et salaire	3.0S

Bloc 70C Relations du travail

Option - minimum 6, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
REI 2310G	Convention collective	3.0S	REI 2340G	Négociation collective	3.0J S
REI 2320G	Rapports collectifs du travail	3.0S	REI 3345G	Arbitrage des griefs	3.0S

Bloc 70D Gestion des ressources humaines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
REI 2211G	Formation et dévelop. des RH	3.0S	REI 2230G	Stratégie RH et dotation	3.0S
REI 2215G	Rémunération	3.0J	SST 1010	Introduction à la gestion de la SST	3.0J S

Bloc 70E Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0J	REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0
ANS 1603	General and Professional English Writing 2	3.0	SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0J
COM 1500G	Communication et organisation	3.0S	VIO 2011	Violence et harcèlement au travail	3.0S
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0S	VIO 2011D	Violence et harcèlement au travail	3.0J S
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0J S	VIO 2015	Résolution de conflits	3.0J

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours choisi parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Droit	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-325-5-0	Soir
Relations industrielles	Baccalauréat	90 crédits	1-230-1-0	Jour
Relations publiques	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-400-5-0	Soir
Santé et sécurité du travail	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-402-5-0	Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

Dans le cas d'un cours obligatoire ou à option, la reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable. Dans le cas d'un cours au choix, l'étudiant peut soit reprendre ce cours ou réussir un autre cours au choix.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de relations industrielles. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.